

Institut Scientifique de Service Public

Échantillonnage de boues de STEP, de digestats de biométhanisation et de composts CWEA P-23, P-24 et P-25

Sophie Herzet

Formation préleveurs sols et déchets Octobre 2024





Pourquoi prélever ces types de déchets ?

Caractérisation de la matière dans le but de :

- l'éliminer selon la filière adéquate
- la valoriser sur sol agricole
- la valoriser énergétiquement

Sur quelles bases établir la stratégie de prélèvement ?

- Législation(s) applicable(s) : wallonne / fédérale / européenne
- Mode de stockage de la matière (andain, cuve,...)







Formation préleveurs sols et déchets – Octobre 2024



Principe général :

1 lot = 1 analyse

= 1 échantillon 'représentatif' (composite)

Étapes du prélèvement :

- 1. Identifier la taille des lots à prélever
- 2. Prévoir le matériel de prélèvement
- 3. Calculer le nombre d'échantillons élémentaires à réaliser
- 4. Identifier le mode de prélèvement adéquat
- 5. Réaliser les prélèvements élémentaires
- 6. Constituer l'échantillon composite
- 7. Vérifier les conditions de conservation
- 8. Réaliser le rapport de prélèvements





1. Taille du lot?

Suivant la législation applicable (donc le type de matière)

- Boues de STEP
 - Boues déshydratées
 - Boues chaulées
 - Boues compostées
 - Boues séchées
 - Cuves / Silos
 - Lits de séchage
 - Filtres plantés
 - Lagunes

Sur base du certificat d'utilisation

→ Prélèvement en fin de traitement (après chaulage, séchage, etc.)

Lot = Quantité de boue évacuée lors d'une vidange





1. Taille du lot?

Suivant la législation applicable (donc le type de matière)

- Digestats de biométhanisation
- Digestats liquides

Lot = Contenu d'une cuve de stockage

• Digestats solides



Lot = max 1000 T ou 1 an de production (si V < 1000 T)





1. Taille du lot?

Suivant la législation applicable (donc le type de matière)

Composts

Lot = Max 1000 T ou 1 an de production (si V < 1000 T)

→ Prélèvement en fin de processus de maturation







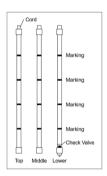
2. Matériel de prélèvement ?

- Si la matière est solide / pelletable :
 - Tarière manuelle ou pelle à main selon la friabilité
 - Pelleteuse pour les grands volumes





- Si la matière est liquide :
 - Seau (si accessible)
 - Jauge à messager / 'sludge judge' en grande cuve







- 3. Nombre d'échantillons élémentaires ?
- 4. Mode de prélèvement ?

1^{er} cas : Matière stockée en andains

Boues et digestats solides (pelletables) ou composts



Nombre éch. élémentaires : $N = \sqrt{V}/2$

$$N = \sqrt{V}/2$$

avec $4 \le N \le 30$

V: Volume du lot

Mode de prélèvement : cf. P-26







3. Nombre d'échantillons élémentaires ?

4. Mode de prélèvement ?

<u>2^e cas</u>: Matière stockée <u>en conteneurs</u>

Boues et digestats solides (pelletables)

Nb de conteneurs prélevés vs taille du lot + 4 éch. élémentaires/conteneur

| Taille du lot (T) | Nombre d'échantillons élémentaires | Nombre de conteneurs prélevés | Nombre d'échantillons composites |
|----------------------|--|-------------------------------------|--|
| 6 | 4 | 1 | |
| 25 | 4 | 1 |] |
| 50 | 4 | 1 | |
| 100 | 8 | 2 | |
| 150 | 8 | 2 | 1 |
| 200 | 8 | 2 | |
| 300 | 8 | 2 | |
| 400 | 12 | 3 | |
| 500 | 12 | 3 | |

Mode de prélèvement :

- Répartition homogène sur toute la surface du conteneur
- Répartition sur toute la profondeur
- Pas contre les parois (éviter de prélever des résidus anciens)

Formation préleveurs sols et déchets - Octobre 2024







3. Nombre d'échantillons élémentaires ?

<u>3^e cas</u>: Matière stockée <u>en cuve</u>

Boues liquides/épaissies, Digestats liquides ou pâteux mais pompables

➤ Min 5 échantillons par cuve

+ 1 éch. par 200 m³ pour les cuves > 1000 m³



 $1 lot = max 6000 m^3$

| Volume de cuve (m³) | Nombre d'échantillons élémentaires | Nombre d'échantillons composites à analyser | |
|---------------------|--|--|--|
| ≤ 1000 | 5 | | |
| 2000 | 10 | | |
| 3000 | 15 | | |
| 4000 | 20 | 1 | |
| 5000 | 25 | | |
| 6000 | 30 | | |
| > 6000 | 5 par 1000 m ³ | 1 par 6000 m ³ | |





- 4. Mode de prélèvement ?
- cf. P-9 Prélèvement en cuve
- 1/ Homogénéisation de la cuve + prélèvement dans l'heure
- 2/ Soit prélèvement par le haut de la cuve (! veiller à la sécurité)



Dans 1 profil vertical, répartir plusieurs élémentaires sur la profondeur

Si l'homogénéisation n'est pas réalisable : S'assurer que les différents horizons sont prélevés

Soit prélèvement au moyen d'une vanne/d'un robinet

N prélèvements sont effectués à fréquence régulière au cours de la vidange de la cuve

3/ Collecte et homogénéisation des échantillons successifs





4^e cas : Boues issues de <u>lits de séchage</u>, filtre plantés ou lagune

Nombre éch. élémentaires : $N = \sqrt{V}/2$ avec $4 \le N \le 30$

V : Vol. de boues à évacuer

- > Mode de prélèvement : Répartition selon un maillage carré
- À plus d'1m des points d'alimentation, évacuation et bords du lit
- Sur toute la profondeur
- Représenter toutes les zones de densité végétale différente





Formation préleveurs sols et déchets – Octobre 2024

Source: ONEMA



6. Constitution de l'échantillon composite

- Rassemblement des échantillons élémentaires
- Homogénéisation
- Réduction de la taille de l'échantillon
 Par quartage pour les échantillons solides

<u>ET</u> : Constitution de 2 échantillons composites identiques dont 1 est conservé jusqu'à validation du lot

NB : un exemplaire de chaque échantillon constitué par andain / conteneur peut être conservé par l'exploitant pour faciliter un recontrôle éventuel des différentes parties du lot





7. Conditions de conservation des échantillons

- Entre 1 et 5°C
- À l'abri de la lumière
- Délais de conservation : de 4 j à 6 mois (en fonction des paramètres)

Et:

- Jusqu'à validation du lot pour l'échantillon doublon
- Les boues séchées peuvent être conservées à température ambiante (6 mois)





8. Rapportage

Informations indispensables:

- Date de prélèvement
- Identification du préleveur
- Identification du lot prélevé
- Description visuelle du lot
- Mode de prélèvement appliqué
- Volume d'échantillon prélevé
- Référence de l'échantillon

Mentionner et justifier tout écart aux prescriptions du CWEA





Documents de référence

Protocoles CWEA accessibles en ligne:

- P23 Méthode d'échantillonnage des boues de STEP
- P24 Méthode d'échantillonnage des digestats de biométhanisation
- P25 Méthode d'échantillonnage des composts

Références normatives :

- NBN EN ISO 5667-13 : 2011 Lignes directrices pour l'échantillonnage des boues
- ISO 18400-104 : 2018 Qualité du sol Echantillonnage : Stratégies

Références légales :

- AGW du 12 janvier 1995 Arrêté du Gouvernement wallon portant réglementation de l'utilisation sur ou dans les sols des boues d'épuration ou de boues issues de centres de traitement de gadoues de fosses septiques
- AGW du 24 avril 2014 Arrêté du Gouvernement wallon déterminant les conditions sectorielles relatives aux installations de biométhanisation visées par la rubrique 90.23.15 [...]
- AGW du 18 juin 2009 Arrêté du Gouvernement wallon déterminant les conditions sectorielles relatives aux installations de compostage lorsque la quantité de matière entreposée est supérieure ou égale à 500 m³ [...]

Formation préleveurs sols et déchets - Octobre 2024





MERCI POUR VOTRE ATTENTION





En images:

Prélèvement des composts : https://www.youtube.com/watch?v=jZr VhdQ8Uc

